

GROUPE DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE
SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LA SURVEILLANCE, LES POINTS D'ENTRÉE ET LES LABORATOIRES GESTION TRANSFRONTALIÈRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE

Contexte

Tous les pays de la sous-région d'Afrique de l'Est et australe ont imposé des mesures de confinement de la population, mais la circulation des marchandises reste autorisée dans la quasi-totalité des pays de la sous-région. Les camionneurs et leurs assistants continuent donc de traverser les frontières nationales afin de livrer des marchandises essentielles dont les pays ont grand besoin. Il ressort des rapports récents que même si la circulation de ces camions de transport de cargaison est autorisée, l'on constate à certaines frontières des retards importants liés aux procédures de dépistage et de contrôle sanitaires mises en place depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Au 27 avril 2020, des cas positifs avaient été notifiés chez les camionneurs de la sous-région. Récemment, les 11 cas testés positifs en Ouganda en une journée étaient tous des camionneurs provenant de pays voisins. Des cas confirmés ont également été recensés au Rwanda chez des camionneurs venus d'un pays voisin. Compte tenu de la très forte mobilité des camionneurs dans la sous-région et des risques sanitaires associés à ce métier, notamment au regard de leur accès insuffisant aux services de santé, il est à craindre que, s'ils ne sont pas correctement gérés, les corridors commerciaux d'Afrique de l'Est et australe ne deviennent l'un des principaux axes de propagation transfrontalière de la pandémie de COVID-19 dans la sous-région. Il est donc urgent d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie sous-régionale pour prévenir, contrôler et empêcher la transmission transfrontalière de la COVID-19 dans les pays d'Afrique de l'Est et australe, en harmonisant l'approche de la surveillance des points d'entrée, en soumettant les chauffeurs de camion transnationaux et leurs assistants à des tests de dépistage, en partageant rapidement des informations transfrontalières opérationnelles et stratégiques et en utilisant les données de mobilité et de surveillance pour orienter la répartition des actions de santé publique le long des principaux corridors de transport. Il convient aussi de réorienter les interventions de manière à réduire le temps d'attente aux points d'entrée et à éviter la concentration des camionneurs dans un espace susceptible d'attirer encore plus de monde. Pour cela, il faudra sélectionner les types de tests appropriés à effectuer aux points d'entrée et, partant, les modes opératoires normalisés.

En attendant, en vue de résoudre le problème, certains pays de la sous-région ont commencé à mettre en œuvre différentes mesures de façon individuelle, sans une véritable concertation au niveau sous-régional.

- **L'Ouganda** a lancé les tests de dépistage de la COVID-19 pour tous les camionneurs entrant dans le pays. Il se pose toutefois un problème lié au délai de communication des résultats des tests, et les camionneurs sont autorisés à poursuivre leur route en attendant leurs résultats.
- **Le Rwanda** a lancé les tests de dépistage de la COVID-19 pour la plupart des camionneurs, en particulier ceux en provenance de la République-Unie de Tanzanie.
- **Le Kenya** a déjà arrêté la version finale de son protocole pour les tests à la sortie de son territoire. Les tests de dépistage des camionneurs quittant le pays débiteront sous peu.
- **Le Soudan du Sud** a commencé à tester les chauffeurs et les passagers en provenance de l'Ouganda et entrant par le point de passage de Nimule.

Principales lacunes sur le plan opérationnel

- On peut évoquer le manque d'une approche harmonisée des mesures de santé publique destinées à la prévention de l'infection par la COVID-19 chez les camionneurs traversant les frontières nationales, et notamment le manque d'un cadre sous-régional régissant le partage des informations en vertu des prescriptions du Règlement sanitaire international (RSI, 2005), couplé au défaut d'application des guides pour la surveillance intégrée de la maladie et riposte (SIMR), en particulier pour le suivi transfrontalier des camionneurs dont le test de dépistage du COVID-19 s'est avéré positif.
- Il n'existe pas de stratégies de dépistage harmonisées entre les pays de l'Afrique de l'Est et australe, mais seulement un dispositif limité de dépistage aux points d'entrée chaque fois que cela semble nécessaire. Le temps d'attente un peu long pour la communication des résultats des tests aux points d'entrée reste une source de préoccupation et entraîne des retards dans la mise en application des mesures arrêtées.
- Un autre problème opérationnel se trouve être le manque de modes opératoires normalisés pour guider les activités des camionneurs et limiter le risque de transmission transfrontalière.
- L'inadéquation des pratiques et des mesures de prévention adoptées par les camionneurs traversant les frontières nationales et pour ces camionneurs et leurs assistants, ainsi que pour les communautés avec lesquelles ils entrent en contact pendant leurs déplacements représente aussi une lacune d'un point de vue opérationnel.

- On peut aussi citer une coordination et un échange d'informations insuffisants entre les pays voisins, faute d'un mécanisme établi de surveillance transfrontalière.
- L'utilisation limitée de la cartographie sur la mobilité des populations et l'usage insuffisant des données de surveillance pour identifier les foyers potentiels et orienter le financement des activités de lutte anti-infectieuse le long des principaux corridors de transport constitue une autre lacune sur le plan institutionnel.
- Peu d'approches ont été développées pour la surveillance des autres populations à haut risque le long des corridors de transport.
- La réglementation de la profession de chauffeur de camion commercial dans la sous-région n'est pas optimale, tant s'en faut. Cette situation est exacerbée par le fait que les procédures d'autorisation du passage des camionneurs et des équipages aux frontières ne sont pas appliquées de manière harmonisée entre les États. Par exemple, les lignes directrices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) contrastent avec les mesures adoptées au niveau national, qui consistent à demander aux camionneurs de fournir des informations détaillées les concernant.

Objectifs stratégiques

La stratégie vise à proposer une approche en amont, au niveau sous-régional, en vue de compléter les plans de préparation et de riposte actuels établis par les pays pour faire face à la COVID-19, le but étant d'harmoniser les approches et de renforcer la coordination et l'efficacité des actions par-delà les frontières. La stratégie prend en considération et vise à fournir des conseils sanitaires techniques pour la mise en œuvre de la¹ "directive administrative de la CAE visant à faciliter la circulation des biens et des services pendant la COVID-19. Conformément au plan stratégique de riposte mondiale de l'OMS, les objectifs énoncés dans la stratégie sous-régionale pour la lutte transfrontalière contre la COVID-19 le long des corridors de transport dans la sous-région d'Afrique de l'Est et australe se présentent comme suit :

- 1) **sensibiliser les sociétés transnationales** de transport de marchandises et les communautés de la sous-région et les impliquer dans la lutte contre la COVID-19 ;
- 2) **prévenir et détecter les cas de COVID-19** chez les camionneurs traversant les frontières nationales et chez leurs assistants, et organiser une riposte rapide, grâce à une

¹ <https://www.tralac.org/documents/resources/covid-19/regional/3405-eac-administrative-guidelines-to-facilitate-movement-of-goods-and-services-during-covid-19-april-2020/file.html>

surveillance efficace des points d'entrée, singulièrement par des tests en laboratoire, la prise en charge des cas et la communication sur les risques ;

- 3) **assurer un suivi efficace des cas et la recherche des contacts** chez les camionneurs traversant les frontières nationales et chez leurs assistants.

Interventions stratégiques

OS1 – Sensibilisation et mobilisation

- **Dresser la cartographie des parties prenantes** du secteur du transport transnational de marchandises dans la sous-région d'Afrique de l'Est et australe.
- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de RCCE** et les activités connexes, adaptées au contexte de l'activité sous-régionale de transport transnational de marchandises, surtout à l'intention des exploitants de sociétés de transport transnational, des communautés à risque situées le long des corridors de transport et des autres parties prenantes.
- **Nouer un partenariat public-privé avec les employeurs et les syndicats.**

OS2 – Surveillance harmonisée aux points d'entrée

- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie harmonisée pour la surveillance et le dépistage aux points d'entrée, ainsi que pour la gestion transnationale des cas de COVID-19** chez les camionneurs traversant les frontières nationales.
- **Définir et mettre en œuvre un ensemble minimum harmonisé de services de lutte anti-infectieuse aux points d'entrée**, tout comme des interventions de lutte anti-infectieuse à l'intérieur des pays au bénéfice des camionneurs traversant les frontières nationales.
- **Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation** des activités transfrontalières de lutte contre la COVID-19.

OS3 – Suivi des cas et recherche des contacts par-delà les frontières

- **Élaborer et mettre en œuvre un cadre sous-régional d'échange d'informations entre les pays de l'Afrique de l'Est et australe**, notamment en ce qui concerne la recherche des contacts des cas touchant les camionneurs traversant les frontières nationales.
- **Dresser rapidement une cartographie des tendances liées à la mobilité des camionneurs dans la sous-région** et des communautés avec lesquelles ils interagissent pendant leurs déplacements, et partager les informations entre les pays d'Afrique de l'Est et australe.

- **Assurer la liaison avec les organismes régionaux pour appuyer la surveillance** transfrontalière dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

PLAN DE MISE EN OEUVRE

OS1. Sensibiliser et mobiliser les acteurs du secteur du transport transnational de marchandises dans la sous-région pour la lutte contre la COVID-19					
Interventions stratégiques	Activités	Indicateurs	Cibles	Partenaire(s)	Coût, en US \$
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de RCCE et les activités connexes, adaptées au contexte de l'activité de transport transnational de marchandises au niveau sous-régional, particulièrement en direction des parties prenantes du secteur du transport transnational de marchandises.	Adapter ou élaborer des matériels de RCCE à l'usage des camionneurs			UNICEF (chef de file), OMS, CDC-Afrique, OIM, CAE	12 000
	Établir un partenariat public-privé avec les sociétés de transport et les syndicats.	Un accord opérationnel en vigueur.			
	Sensibiliser les camionneurs et leurs superviseurs à la COVID-19 aux points de départ des camions comme aux points d'entrée.	Proportion de camionneurs parcourant de longues distances sensibilisés à la COVID-19.	100 %	UNICEF – chef de file, OIM	78 000
	Organiser une RCCE ciblant les camionneurs et les communautés aux zones d'escale des camions.			OIM (chef de file), UNICEF	195 000
Total partiel					285 000
OS2. Détecter les cas de COVID-19 chez les camionneurs traversant les frontières nationales et organiser une riposte appropriée et diligente grâce à une surveillance efficace des points d'entrée, et singulièrement par des tests en laboratoire.					
Interventions stratégiques	Activités	Indicateurs	Cibles	Partenaire(s)	Coût
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie harmonisée pour la surveillance et les tests de dépistage aux points d'entrée et la gestion transnationale des cas de COVID-19 au bénéfice des camionneurs qui traversent les frontières nationales.	Mettre en place et harmoniser une stratégie de dépistage conforme aux orientations de l'OMS et partager les résultats en temps voulu.	Les modes opératoires normalisés nécessaires sont élaborés en accord avec les États Membres.		OMS (chef de file), CDC-Afrique, CAE	25 000
	Renforcer les capacités de dépistage aux points d'entrée stratégiques, notamment par la mise en place de laboratoires mobiles et par l'amélioration de l'orientation des échantillons.	Pourcentage de points d'entrée disposant d'une capacité de dépistage et assurant une orientation efficace des échantillons.	70 %	OIM (chef de file), OMS, CDC-Afrique, CAE	350 000
	Mettre en place des examens de dépistage et des analyses de laboratoire	Proportion d'États Membres effectuant des tests pour les camionneurs aux points de	90 %	OIM (chef de file), OMS, CDC-Afrique	240 000

	<i>aux points de départ ou d'origine ou aux points de sortie.</i>	<i>départ ou de sortie des camions.</i>			
	<i>Renforcer les examens de dépistage aux points d'entrée stratégiques ; examiner les informations transmises par le point focal du pays de départ, déterminer et confirmer tout nouveau développement avant de poursuivre le voyage.</i>	<i>Pourcentage de points d'entrée effectuant des tests</i>	<i>70 %</i>	<i>OIM (chef de file), OMS</i>	<i>150 000</i>
	<i>Identifier ou équiper les installations pour l'isolement et la prise en charge des cas positifs de COVID-19</i>	<i>Nombre d'établissements de santé équipés pour prendre en charge les cas positifs de COVID-19 le long des corridors de transport</i>	<i>Au moins un par État Membre</i>	<i>État Membre abritant le cas</i>	
<i>Élaborer et mettre en œuvre un paquet minimum de services sous-régionaux harmonisés en matière de lutte anti-infectieuse aux points d'entrée.</i>	<i>Aider à la reconstitution des stocks de matériel de laboratoire et de la lutte anti-infectieuse</i>			<i>CDC-Afrique (chef de file), OIM, OMS, CAE</i>	<i>450 000</i>
	<i>Soutenir les activités de la lutte anti-infectieuse aux points d'entrée</i>			<i>UNICEF (chef de file)</i>	<i>300</i>
<i>Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation des activités transfrontalières de lutte contre la COVID-19</i>	<i>Définir des indicateurs de performance clés pour suivre les progrès</i>			<i>OMS (chef de file), CDC-Afrique, CAE</i>	
	<i>Collecter, analyser les données et partager les informations</i>			<i>OMS (chef de file), OIM, CDC-Afrique, CAE</i>	<i>280 000</i>
Total partiel					1 795 000
OS3. Assurer un suivi efficace des cas et la recherche des contacts chez les conducteurs de camion traversant les frontières nationales					
Interventions stratégiques	Activités	Indicateurs	Cibles	Partenaire(s)	Coût
<i>Élaborer et mettre en œuvre un cadre sous-régional d'échange d'informations entre les pays de l'Afrique de l'Est et australe, notamment en ce qui concerne la</i>	<i>Établir une base de données sous-régionale aux points d'entrée pour suivre tous les camionneurs et les véhicules qui traversent les points d'entrée</i>	<i>Proportion des États Membres disposant d'une base de données électronique établie</i>	<i>90 %</i>	<i>OIM (chef de file), CAE</i>	<i>150 000</i>

<i>recherche des contacts des cas touchant les camionneurs traversant les frontières nationales.</i>	<i>Élaborer un protocole pour assurer l'échange d'informations et la coordination entre les États Membres et les partenaires</i>			<i>CAE (chef de file), OMS, CDC-Afrique, OIM</i>	
Dresser rapidement une cartographie des tendances liées à la mobilité des chauffeurs de camion dans la sous-région et partager les informations entre les pays d'Afrique de l'Est et australe.	<i>Dresser la cartographie des parties prenantes du secteur du transport transnational de marchandises dans la sous-région d'Afrique de l'Est et australe.</i>			<i>OIM (chef de file)</i>	<i>100 000</i>
	<i>Cartographier les itinéraires et la dynamique sociale des chauffeurs de camion, ainsi que les stations d'arrêt et les communautés avec lesquelles ils interagissent</i>			<i>OIM (chef de file)</i>	<i>150 000</i>
	<i>Effectuer des analyses quotidiennes des tendances de la mobilité</i>			<i>OIM (chef de file)</i>	<i>60 000</i>
Renforcer la surveillance transfrontalière dans le contexte de la COVID-19	<i>Former le personnel travaillant aux points d'entrée à la surveillance de la COVID-19</i>			<i>OMS (chef de file), CDC-Afrique, CAE</i>	<i>50 000</i>
	<i>Élaborer et partager des lignes directrices pour la surveillance transfrontalière de la COVID-19, conformément à la SIMR</i>			<i>OMS (chef de file), CDC-Afrique, CAE</i>	<i>50 000</i>
Total partiel					560 000
TOTAL GÉNÉRAL					2 640 000